

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/332.../F/2025-2026  
POUR LA FOURNITURE DE DIX HUIT (18) ORDINATEURS PORTABLES.**

Date de publication : 08/11/2026

Date d'ouverture des offres : ... 27/11/2026

L'ARCT a élaboré un plan d'action 2025-2026 répondant aux critères de budget programme et se voit dans l'obligation à fournir le matériel approprié à son personnel afin de mener les activités telles que définies et approuvées dans les cahiers de charges. C'est dans ce contexte que l'ARCT a prévu l'achat de matériels informatiques telle qu'approuvée dans le plan de passation des marchés publics de l'ARCT pour l'exercice 2025-2026 suivant le budget de fonctionnement.

Pour cette raison, l'ARCT invite, par le présent Dossier d'Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir selon les termes de l'article 151 du Code des Marchés Publics, à présenter leurs offres de prix unitaire TVAC sous pli fermé, pour la fourniture de dix-huit (18) ordinateurs portables.

### **1. Objet**

Le présent Avis d'Appel d'Offres consiste à la fourniture de dix-huit (18) ordinateurs portables et est constitué d'un (01) lot.

### **2. Financement du marché**

Le marché est financé sur les subsides de l'Etat alloués à l'ARCT.

### **3. Spécification du marché**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

### **4. Délai d'exécution du marché**

L'exécution du marché est de trente jours (30 jours) à compter à partir de la date de réception de la lettre de marché.

### **5. Condition de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ; qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer au présent Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

Le fait pour un fournisseur de participer aux soumissions implique l'acceptation sans restriction, ni réserves de toutes les clauses et conditions du dossier d'Appel d'Offres.

Pour qu'elle soit valable et prise en considération, toute offre doit être libellée Conformément aux dispositions du présent Dossier d'Appel d'Offres et doit porter les indications suivantes :

- Nom(s), Prénoms(s) ;
- Nationalité ;
- Domicile ou Résidence du Soumissionnaire ;
- Adresse téléphonique ;
- La dénomination sociale ;
- E-mail le cas échéant.

#### 6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'ARCT, sis Immeuble de l'ARCT, **avenue de France n° 14, Téléphone : 22 210276 ; BP 6702 Bujumbura-Burundi.**

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT », en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, **au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8 ci-dessous.**

#### 7. Présentation de l'offre

L'offre doit être rédigée en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elle doit aussi être paginée, paraphée et comporte une table des matières.

#### 8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à la Direction Générale de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT), sise Immeuble de l'ARCT, Avenue de France n° 14, **Téléphone : 22 210276 ; BP 6702**, au plus tard le **27/07/2026 à 9h30 min** ou remise mains à mains au Président de la Commission d'ouverture des offres avant la séance d'ouverture et au moment où celui-ci n'ait déclaré qu'aucune soumission ou aucun retrait ne peut être accepté.

#### 9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de **nonante (90) jours** calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

#### 10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Public (DNCMP) et des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans la salle des réunions de l'ARCT en séance publique du **27/07/2026** à 10 h 00 minutes heure locale.

Les Soumissionnaires ou leurs Représentants qui sont présents signeront dans un registre attestant leur présence à la séance concernée. L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

Le procès-verbal doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture. Une liste de présences signée par les soumissionnaires présents est annexée au procès-verbal.

Fait à Bujumbura, le 31/12/2025

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT**

**Dr MUHIZI Samuel**

